

## Arrêté du Maire

N° 2026-464/AG

Nous, Maire de la Ville de Montbéliard,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2211.1 et L2212.1, L2213.1 et L2213.2,

Vu le Code de la Route et notamment ses articles R.110-1, R.110-2, R.325-12 à R.325-52, R.411-1 à R.411-7, R.411-25, R.411-26 et R.417-1 à R.417-13,

Vu la demande de l'entreprise ITS - 6 rue des Frères Montgolfier - 95500 GONESSE, en date du vendredi 27 février 2026,

Et afin de permettre le bon déroulement du remplacement d'un distributeur de billets à la Banque Populaire - 4 rue Vivaldi, tout en assurant la sécurité des usagers.

---

### Objet : Stationnement 4 rue Vivaldi – Travaux ITS

---

Arrêtons,

#### Article 1 :

Le stationnement de tout véhicule, à l'exception du véhicule de l'entreprise ITS, sera interdit rue Vivaldi sur 6 emplacements de stationnement en bataille en épi situés au droit de l'immeuble sis au n° 4, **le jeudi 23 avril 2026, selon l'avancement des travaux.**

#### Article 2 :

La mise en place et la maintenance de la signalisation pendant toute la durée du chantier seront assurées par l'entreprise ITS – 6 rue des Frères Montgolfier – 95500 GONESSE chargée de l'exécution des travaux.

#### Article 3 :

Madame la Directrice Générale des Services de la Collectivité et Monsieur le Commissaire Central de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Montbéliard, le vendredi 17 Avril 2026

Le Maire  
Pour le Maire,  
le Conseiller municipal délégué



**Gilles Maillard**

Affiché le : 17/04/2026

Notifié le :

Le Maire,

- certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.

Hôtel de Ville  
BP 95287 - 25205 Montbéliard cedex  
tél 03 81 99 22 00  
fax 03 81 99 22 64  
[www.montbeliard.com](http://www.montbeliard.com)